

LES BREVES DE TILLÉ



N°1

Août 2020

La création du site internet de votre commune, est en cours. En attendant, voici quelques brèves utiles et informatives ...

TRAVAUX COMMUNAUX

Rue de Rieux, le mur de soutènement se fissurant, il est urgent de le consolider. Sa réfection est prévue fin 2020 et nous procéderons à l'élagage des arbres les **jeudi 03/09/2020 et vendredi 04/09/2020 matin. La route sera interdite à la circulation dans le sens de la descente.**

La cour de l'école est très abimée et afin d'assurer la sécurité de nos chers bambins, sa réfection aura lieu dans les meilleurs délais (vacances de la Toussaint si possible).

Cimetière-Columbarium :

- La serrure du portail du cimetière a été réparée pour un montant de 816 € TTC.
- Difficile pour les familles d'arroser les plantes de leurs disparus au columbarium, un robinet sera installé pour un montant de 960 € TTC.

Le camion de la commune a été refusé au contrôle technique. Nous en avons acquis un nouveau pour un montant de 19 539 € TTC.

Horloge de l'église : Depuis quelques temps, l'horloge n'affiche plus le bon horaire. Le mécanisme a lâché et son remplacement se fera courant septembre pour un montant de 2 272€ TTC.

URBANISME

Tous travaux modifiant l'aspect extérieur de votre propriété (par exemple : modification d'une clôture, d'un portail, d'une couleur, d'une façade, d'une toiture, etc.), tout comme les travaux d'extension d'un bâtiment existant, les nouvelles constructions ou le changement de destination d'un bâtiment doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie.

Horaires d'ouverture du cimetière

Du 1er mai au 30 septembre :
8h30 à 18h30

Du 1er octobre au 30 avril :
8h30 à 17h30

VIVRE EN BON VOISINAGE, quelques petits rappels :

- Sortir les poubelles en soirée la veille du ramassage et veiller à les rentrer rapidement après le passage des éboueurs. Le non respect de ces consignes est passible d'amendes.

- Trop de nuisances sonores sont constatées : passages intempestifs d'engins motorisés dans la commune et les hameaux, aboiements incessants dans certains quartiers, bruits de tondeuses... Il est demandé de respecter les jours et heures autorisés.

*«Pour être bons voisins, il ne faut se gêner ni les uns, ni les autres. »
Alphonse KARR (1845)*

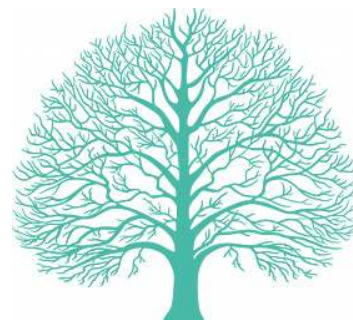


ENVIRONNEMENT

Dépôts sauvages : Tout dépôt de déchets est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui. Non seulement ces dépôts d'ordures sont des actes peu citoyens, mais ils sont également un crime contre l'environnement. Et malheureusement, une fois de plus, des dépôts d'immondices ont été constatés sur notre territoire communal. Des plaintes sont en cours et la mairie suit l'affaire de près.



Haies et domaine public : Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée là où le dégagement de la visibilité est indispensable, comme par exemple à l'approche d'un carrefour ou d'un virage. L'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire) qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue.



Nids de guêpes : L'été 2020 a vu une prolifération des nids de guêpes et plusieurs habitants ont fait appel pour leur destruction. La mairie prend en charge financièrement cette intervention.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

- Les rues de notre village sont très souvent engorgées. Afin de pouvoir mieux circuler dans Tillé, les élus de la commission sécurité mènent une réflexion sur la signalétique, le sens de circulation, le stationnement, etc.
- Bus de ville Corolis : Compte-tenu du contexte sanitaire, les arrêts et horaires de passage du bus sont bouleversés. Des mises à jour régulières sont opérées. Pour l'instant, les horaires sont disponibles en ligne, et seront de nouveaux affichés lorsque le trafic sera stable.

ECOLE

La rentrée scolaire 2020 se fera avec un protocole sanitaire toujours en vigueur !

Notre école accueillera 181 enfants ainsi que 2 nouvelles institutrices en maternelle, mesdames Saural et Scellier.

Autre nouveauté : nous avons permuté la classe des grandes-sections / CP avec la bibliothèque, ce qui permettra aux élèves et à l'enseignante de disposer de plus d'espace.

Nous souhaitons une bonne rentrée scolaire à tous les élèves !

Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie :

- A partir de **septembre** :

Lundi : 16h-18h

Mercredi : 10h-12h / 16h-18h30

Vendredi : 16h-18h



Permanence du maire :

- Chaque 1er samedi du mois sur rendez-vous de 10h-11h30
- Une permanence des adjoints, en rapport avec leur délégation, aura lieu ponctuellement et selon l'actualité du calendrier

